



Recueil de publication des délibérations

N° 2023-009

Mis en ligne le 30 mai 2023

En application des articles L. 2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel doivent être publiés sous format électronique, sur le site internet de la commune.

Lorsqu'une personne demande à obtenir sur papier un acte publié sous forme électronique, le maire le lui communique. Il n'est pas tenu de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre ou par leur caractère répétitif et systématique. Les demandes de communication, en version papier, des actes publiés sous forme électronique sont à demander à l'accueil de la mairie ou par mail **servicespopulation@commequiers.fr**

Certains des actes publiés ci-après ont pu être rendus anonymes conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L. 312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration, relatives à la protection des données personnelles. Les catégories de documents et informations qui dérogent à l'obligation d'anonymisation sont énumérées à l'article D. 312-1-3 de ce code.

SOMMAIRE

I. Délibérations du Conseil Municipal

1. Approbation du compte de gestion du budget général dressé par M. JONCOUR Patrick, receveur
2. Approbation du compte de gestion du budget annexe « Lotissement de la Brigassière » dressé par M. JONCOUR Patrick, receveur
3. Approbation du compte de gestion du budget annexe « Commerce-Cabinet médical » dressé par M. JONCOUR Patrick, receveur
4. Approbation du compte administratif 2022 du budget général de la commune
5. Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe « Lotissement de la Brigassière »
6. Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe « Commerce-cabinet Médical »
7. Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget général
8. Subventions complémentaires aux associations au titre de l'année 2023
9. Tarif du séjour Viv'ados à Chinon
10. Installation classée pour la protection de l'environnement-Demande d'enregistrement présentée par le GAEC Le Bois Soleil-Consultation du public
11. Suppression de l'emplacement réservé n°13

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A la majorité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 5

L'an 2023, le 22 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2023.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, DOUILLARD Yoann, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) avant donné procuration : Mme GUILBAUD Adeline à M. DOUILLARD Yoann, MM : DEVAUD Fabrice à Mme TARAUD Léone, GUILBAUD Sébastien à M. MOREAU Philippe, JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRUNEAU Amandine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Amandine BRUNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023_039 – Approbation du compte de gestion du budget général dressé par M. JONCOUR Patrick, receveur

Le Conseil Municipal :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité déclare que le compte de gestion du budget Principal, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire,



Amandine BRUNEAU
Secrétaire de Séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A la majorité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 3

L'an 2023, le 22 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2023.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, DOUILLARD Yoann, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) avant donné procuration : Mme GUILBAUD Adeline à M. DOUILLARD Yoann, MM : DEVAUD Fabrice à Mme TARAUD Léone, GUILBAUD Sébastien à M. MOREAU Philippe, JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRUNEAU Amandine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Amandine BRUNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023_040 – Approbation du compte de gestion du budget annexe " Lotissement de la Brigassière " dressé par M. JONCOUR Patrick, receveur

Le Conseil Municipal :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, déclare que le compte de gestion du budget « Lotissement de la Brigassière », dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire,



Amandine BRUNEAU
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A la majorité
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 3

L'an 2023, le 22 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2023.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, DOUILLARD Yoann, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) avant donné procuration : Mme GUILBAUD Adeline à M. DOUILLARD Yoann, MM : DEVAUD Fabrice à Mme TARAUD Léone, GUILBAUD Sébastien à M. MOREAU Philippe, JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRUNEAU Amandine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Amandine BRUNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023_041 – Approbation du compte de gestion du budget annexe " Commerce-Cabinet médical " dressé par M. JONCOUR Patrick, receveur

Le Conseil Municipal :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité déclare que le compte de gestion du budget « Commerces-Cabinet médical » dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire,



Amandine BRUNEAU
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A la majorité
Pour : 20
Contre : 5
Abstention : 0

L'an 2023, le 22 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2023.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, DOUILLARD Yoann, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUILBAUD Adeline à M. DOUILLARD Yoann, MM : DEVAUD Fabrice à Mme TARAUD Léone, GUILBAUD Sébastien à M. MOREAU Philippe, JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRUNEAU Amandine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Amandine BRUNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023_042 – Approbation du compte administratif 2022 du budget général de la commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Catherine GALAND, M. Philippe MOREAU, Maire, ayant quitté la salle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif, ainsi que l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Philippe MOREAU, Maire, (Annexes N° 4-1, 4-2, 4-3, 4-4)

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité :

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 085-218500718-20230522-2023_042-DE

SLO

	COMPTE ADMINISTRATIF
	Budget Général
	Fonctionnement
Dépenses	2 234 004.22
Recettes	2 678 680.97
Résultats de l'exercice	444 676.75
	Investissement
Dépenses	1 839 300.73
Recettes	1 780 500.79
Solde 2022	- 58 799.94
Report N-1	839 522.93
Solde total de la section d'investissement	780 722.99
	Restes à réaliser
Dépenses	781 580.15
Recettes	176 333.33
Besoin en financement	605 246.82

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

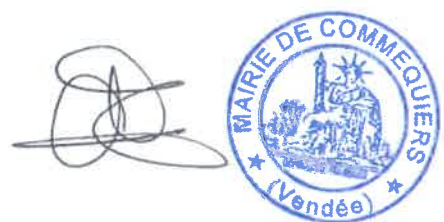
4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire,



Amandine BRUNEAU
Secrétaire de séance,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 22 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2023.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Héliane, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, DOUILLARD Yoann, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUILBAUD Adeline à M. DOUILLARD Yoann, MM : DEVAUD Fabrice à Mme TARAUD Léone, GUILBAUD Sébastien à M. MOREAU Philippe, JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRUNEAU Amandine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Amandine BRUNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023_043 – Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe " Lotissement de la Brigassière "

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Catherine GALAND, M. Philippe MOREAU, Maire, ayant quitté la salle,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif, ainsi que l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Philippe MOREAU, Maire, (Annexe 5.1)

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET « LOTISSEMENT DE LA BRIGASSIERE »	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	77 374.53
Recettes	38 911.78
Résultat de l'exercice	- 38 462.75
Crédits reportés	38 462.75
Résultat clôture exercice 2022	0
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	207.72
Recettes	77 166.81
Solde 2022	76 959.09
Solde antérieur	- 76 959.09
Solde d'exécution d'investissement	0
RESTES A REALISER	
Dépenses	-
Recettes	-
Besoin en financement	-

2) Constate à l'unanimité, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît à l'unanimité la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire,




Amandine BRUNEAU
Secrétaire de séance




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 22 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2023.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, DOUILLARD Yoann, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUILBAUD Adeline à M. DOUILLARD Yoann, MM : DEVAUD Fabrice à Mme TARAUD Léone, GUILBAUD Sébastien à M. MOREAU Philippe, JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRUNEAU Amandine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Amandine BRUNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023_044 – Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe " Commerce-cabinet Médical "

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Catherine GALAND, M. Philippe MOREAU, Maire, ayant quitté la salle,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L.2121-31 relatifs au vote du compte administratif, ainsi que l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières effectuées par la commune,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Philippe MOREAU, Maire, (Annexe 6.1)

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité :

1) Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET « COMMERCE-CABINET MEDICAL »	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	24 796.21
Recettes	17 530.13
Résultat de l'exercice	- 7 266.08
Solde antérieur	-51 639.88
Résultat clôture exercice 2022	-58 905.96
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	7 726.91
Recettes	18 189.59
Solde 2022	10 462.68
Solde antérieur	33 407.75
Solde d'exécution d'investissement	43 870.43
RESTES A REALISER	
Dépenses	-
Recettes	-
Besoin en financement	-

2) Constate à l'unanimité, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît à l'unanimité la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire,



Amandine BRUNEAU
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 22 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2023.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, DOUILLARD Yoann, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUILBAUD Adeline à M. DOUILLARD Yoann, MM : DEVAUD Fabrice à Mme TARAUD Léone, GUILBAUD Sébastien à M. MOREAU Philippe, JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRUNEAU Amandine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Amandine BRUNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023_045 – Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget général

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 ;

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 175 476.17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité affecte le résultat d'exploitation comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 234 004.22
Recettes	2 678 680.97
Résultat de fonctionnement	444 676.75
Résultat de fonctionnement reporté N-1	0.00
RESULTAT CUMULE 2022	444 676.75

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 839 300.73
Recettes	1 780 500.79
Résultat d'investissement 2022	-58 799.94
Excédent d'investissement reporté N-1	839 522.93
SOLDE D'EXECUTION CUMULE	780 722.99
<i>Reste à réaliser :</i>	
<i>Dépenses</i>	<i>781 580.15</i>
<i>Recettes</i>	<i>176 333.33</i>
SOLDE RESTE A REALISER	- 605 246.82
EXCEDENT DE FINANCEMENT	175 476.17

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	
Au compte 1068 – section d'investissement	444 676.75
Report en fonctionnement R002	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire.



Amandine BRUNEAU
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 22 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations Individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2023.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, DOUILLARD Yoann, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) avant donné procuration : Mme GUILBAUD Adeline à M. DOUILLARD Yoann, MM : DEVAUD Fabrice à Mme TARAUD Léone, GUILBAUD Sébastien à M. MOREAU Philippe, JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRUNEAU Amandine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Amandine BRUNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023_046 – Subventions complémentaires aux associations au titre de l'année 2023

Vu l'avis de la commission « Bâtiments-Associations-Sport » du 10 mai 2023

Vu la délibération N° 2023_027 du 11 avril 2023 instaurant les subventions aux associations au titre de l'année 2023

L'association « Les Alcyons Gymnastique » de Saint Gilles Croix de Vie a parmi ses adhérents 32 habitants de Commequiers dont 30 de moins de 18 ans. Dans ce contexte, l'association sollicite une subvention. La commission propose de leur attribuer la somme de 100.00 euros

« L'école de la Transition » de Bouin demande une aide financière concernant une enfant de la commune inscrite dans l'établissement. La commission propose de leur allouer la somme de 20.00 euros.

« La MFR de Venansault » demande une aide financière concernant un enfant de la commune inscrit dans l'établissement. La commission propose de leur allouer la somme de 20.00 euros.

La demande de subvention pour l'association « La Rayonnante de Commequiers » n'a pas été prise en compte dans son ensemble. Les 300.00 euros demandés correspondaient à une aide pour leur fonctionnement ainsi qu'une aide pour l'achat de matériel musical. La commission propose de leur allouer un supplément de subvention de 100.00 euros.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 085-218500718-20230522-2023_046-DE



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'allouer les subventions suivantes :

L'association « Les Alcyons » : 100.00 €

L'école de la Transition : 20.00 €

La MFR de Venansault : 20.00 €

L'association « La Rayonnante de Commequiers » : 100.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire,



Amandine BRUNEAU
Secrétaire de séance



Département Vendée
Mairie de Commequiers

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 22 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2023.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, DOUILLARD Yoann, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUILBAUD Adeline à M. DOUILLARD Yoann, MM : DEVAUD Fabrice à Mme TARAUD Léone, GUILBAUD Sébastien à M. MOREAU Philippe, JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRUNEAU Amandine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Amandine BRUNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023_047 – Tarif du séjour Viv'ados à Chinon

Franck Molinet, adjoint aux affaires scolaires informe le Conseil Municipal que l'équipe d'animation de Viv'Ados propose un séjour de 4 jours dans la région de Chinon. Cette sortie sera organisée du 25 au 28 juillet pour un groupe de 16 jeunes de 11 à 14 ans.

Le séjour prévoit l'hébergement, le transport, l'alimentation et les activités suivantes :

- Randonnée vélo/canoë
- Visite de la forteresse de Chinon
- Accrobranches
- Visite du Parc Street Art

Monsieur Molinet présente le budget suivant ainsi que les propositions de tarifs :

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 085-218500718-20230522-2023_047-DE



Séjour Viv'ados	Charges	Informations
Hébergement	372,85 €	Camping intercommunal de « L'île Auger »
Transport	549,94 €	2 locations de mini-bus + frais de route
Alimentation	640 €	Cout moyen par jeune et par jour : 10 € (4 repas)
Activités	888 €	Activités payantes : - Rando vélo/canoé 432 € - Visite Forteresse 64 € - Accrobranche 312 € - Parc Street Art 80 €
Activités à la charge de la commune	-144 €	Souhait de la commune de développer les activités artistiques et culturelles - Visite Forteresse 64 € - Parc Street Art 80 €
Frais divers	80 €	Pharmacie, jeux et frais divers
Total	2386,72 €	Le cout du séjour ne prend pas en compte les charges RH. Le cout de revient par jeune est 149,17 €

Séjour Viv'Ados	QF : 0/900	QF : 901/1400	QF : 1401 et +
Séjour Chinon	123,17 €*	131,17 €*	149,17 €
*Proposition Aide tarification (réf tranche QF CIAS)	-26 euros (-6,50/jour)	-18 euros (-4,50/jours)	0

*Information : La proposition tarifaire prend en compte la volonté politique de proposer un séjour aux familles < à 150 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les différents tarifs par enfant pour le séjour organisé du 25 au 28 juillet dans la région de Chinon.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire,



Amandine BRUNEAU
Secrétaire de séance,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 22 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2023.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Héléne, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, DOUILLARD Yoann, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUILBAUD Adeline à M. DOUILLARD Yoann, MM : DEVAUD Fabrice à Mme TARAUD Léone, GUILBAUD Sébastien à M. MOREAU Philippe, JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRUNEAU Amandine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Amandine BRUNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023_048 – Installation classée pour la protection de l'environnement-Demande d'enregistrement présentée par le GAEC Le Bois Soleil-Consultation du public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démarche du GAEC « Le Bois Soleil », situé sur la commune d'Apremont, d'enregistrer un élevage en augmentation des effectifs de vaches laitières à 170 animaux (150 actuellement) et d'implanter un hangar au lieu-dit « La Commanderie ».

Le projet étant considéré comme une installation classée pour la protection de l'environnement, les associés du GAEC ont dès lors déposé une demande d'autorisation auprès de Monsieur le Préfet de Vendée.

Par arrêté préfectoral du 12 avril 2023, Monsieur le Préfet a ouvert une consultation du public relative à la demande présentée par le GAEC, laquelle se déroulera du 9 mai au 5 juin 2023 inclus, sur la commune d'Apremont. Le projet est consultable sur le site internet de la préfecture.

La commune de Commequiers étant incluse dans le périmètre d'affichage concerné par l'épandage des effluents de l'élevage (ainsi que les communes de Bois-de-Céné, Saint-Christophe-du-Ligneron, Saint-Maixent-sur-Vie et Soullans), elle est amenée à donner son avis sur le projet.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal a été destinataire d'une notice explicative de synthèse du projet.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 085-218500718-20230522-2023_048-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au projet du GAEC « Le Bois Soleil » relatif à l'augmentation du cheptel de vaches laitières portant à 170 le nombre d'animaux au sein de l'exploitation, ainsi que l'implantation d'un hangar.
- Charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire,

Amandine BRUNEAU
Secrétaire de séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 22 Mai à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, lieu ordinaire lors de cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe MOREAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 12/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/05/2023.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, BRUNEAU Amandine, CHAIGNEAU Elodie, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Hélène, TARAUD Léone, TOUSSAINT Fabienne, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, DILLET Mathias, DOUILLARD Yoann, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) avant donné procuration : Mme GUILBAUD Adeline à M. DOUILLARD Yoann, MM : DEVAUD Fabrice à Mme TARAUD Léone, GUILBAUD Sébastien à M. MOREAU Philippe, JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia

A été nommé(e) secrétaire : Mme BRUNEAU Amandine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Amandine BRUNEAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

2023_049 – Suppression de l'emplacement réservé n°13

Lors de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme le 13 juin 2005, il a été décidé d'instaurer un emplacement réservé (emplacement réservé n°13) sur les parcelles cadastrées AE 91, AE 92 et AE 94, en vue d'y aménager un accès sur le site du château.

Dans sa séance du 24 octobre 2022, le Conseil Municipal a décidé de se rendre acquéreur desdites parcelles.

Monsieur le Maire indique que la superficie de l'emplacement réservé telle qu'elle avait été définie n'est plus adaptée et nécessite d'être supprimée afin de pouvoir aménager un bâtiment annexe sur le site du château.

Compte tenu de l'absence d'intérêt à maintenir l'emplacement réservé n°13, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer cette servitude sur les parcelles AE 91, AE 92 et AE 94.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de supprimer l'emplacement réservé sur la totalité des parcelles cadastrées AE 91, AE 92 et AE 94,

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 085-218500718-20230522-2023_049-DE

SLO

- Sollicite le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération, en charge de la compétence du Plan Local d'Urbanisme, afin d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Commequiers,

- Charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Philippe MOREAU
Maire,



Amandine BRUNEAU
Secrétaire de séance

